NOUVEL ACCORD SOCIAL

Gestion de l'Emploi, des Parcours Professionnels et de la Mixité des Métiers

LA CFTC RESPONSABLE, OFFENSIVE ET CONSTRUCTIVE

Un nouvel accord sur la Gestion des Emplois, des Parcours Professionnels et la Mixité des Métiers (GEPPMM) a été signé. Cet accord s'inscrit dans la continuité des engagements pris précédemment, auxquels nous avons activement contribué.

Les principales mesures de l'Accord GEPPMM :

1. Anticipation des besoins RH : Observatoire des métiers et compétences.
2. Engagement et intégration : Recrutement équitable et transparent.
3. Développement des compétences : 90% de postiers formés chaque année.
4. Mobilité et évolution professionnelle : Mobilité interne priorisée.
5. **Accompagnement financier : Primes pour la mobilité, aides au déménagement.**
6. Seniors : Formation continue, retraite progressive.
7. Projets externes : Aide à la reconversion, création d'entreprise.
8. RSE et ESS : Sensibilisation et engagements solidaires.

Des avancées minimes au vu de l'accélération des changements qui s'opèrent depuis la mise en place du CSE !

La Poste est en pleine mutation, et les métiers évoluent rapidement. Les formations doivent être axées sur l'employabilité des postiers, et non pas seulement pour atteindre des objectifs chiffrés. Il est essentiel que cet accord soit en phase avec la réalité du terrain et accompagne concrètement les postiers face aux mutations importantes. Elles doivent être menées de manière à ne laisser personne de côté, en veillant particulièrement à protéger les personnes les plus fragiles.

Ensemble, faisons entendre notre voix : Nous restons engagés pour défendre les intérêts des postiers. Les dispositifs d'accompagnement prévus dans cet accord sont issus de nos précédentes négociations, et nous continuerons à veiller à leur mise en œuvre effective.

LA CFTC AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES POSTIERS, LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA DEFENSE DE LEURS INTERETS !

La CFTC demande :

Un accord en phase avec la réalité

- **L'accompagnement** doit être renforcé, adapté aux situations individuelles, pour soutenir ceux qui font face à des mutations.
- **Une adaptation nécessaire :** La Poste est en pleine mutation, les formations doivent répondre à cette réalité et ne pas être uniquement des objectifs chiffrés.
- **Faire face aux défis posés par les évolutions de nos métiers :** Les postiers concernés par une mobilité doivent pouvoir concilier vie professionnelle et vie personnelle.
- **La reconnaissance :** par le respect des personnes, des compétences acquises, d'autant plus lorsqu'il y'a mobilité (Il n'y a rien de pire que d'avoir l'impression de devoir tout recommencer)
- **Construire avec** et non contre les Postiers, la Poste de demain.
- **Pour les postiers en transition professionnelle**, afin de sécuriser leurs parcours et que cela ne soit pas le parcours du combattant pour obtenir une aide à la mobilité externe.

La CFTC fait tout son possible pour protéger au mieux les salariés. Maintenant, nous pensons aussi que la direction peut et doit aller plus loin, sur certains versants essentiels du dialogue social.

La CFTC n'acceptera pas :

- Une interprétation allant à l'encontre du bien commun. L'humain doit être au cœur de toutes les priorités.
- Le non-paiement des indemnités.
- Des formations non adaptées à l'employabilité réelle des postiers.
- Des mobilités et mutations subies entrainant une perte de sens et de repère.
- Que les postiers soient la variable d'ajustement !

La CFTC présente à vos côtés en cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter nos militants locaux !

http://www.cftclaposte.fr
https://www.facebook.com/CFTCSNLP/
Syndicat CFTC La Poste (@CftcLaPoste) /Twitter